

**EMPRUNT DE MATÉRIEL
CONVENTION**

Nom de l'association

La LIFE est en mesure de prêter du matériel spécifique escrime ou du matériel de pistes à toute structure qui en fait la demande. De leur côté, pour en bénéficier, tout emprunteur (hors structures scolaires) s'engage à prendre connaissance, à respecter et à appliquer les règles du présent document et celles imposées par la FFE via les différents règlements fédéraux :

Administratif : avoir la carte professionnelle à jour pour les enseignants et prendre les licences de l'ensemble des adhérents

Médical : exiger un certificat médical, le document CERFA ou l'attestation pour les mineurs le cas échéant

Sportif : Appliquer les règles de courtoisie

Le preneur s'engage à venir chercher et rendre le matériel aux heures d'ouverture des bureaux de la LIFE.

Le matériel à disposition, pour enfants, adolescents et adultes :

- Fleurets, épées, sabres, vestes blanches, masques, gants, bustiers
- Kits premières touches : lames, coquilles, vestes, masques

Le matériel de pistes :

- . Pistes Tissu
- . Enrouleurs
- . Appareils
- . Rallonges
- . Prises multiples

Le matériel pédagogique est prêté aux clubs par ordre de priorité :

1. Nouveaux clubs
2. Petites structures
3. Structures rencontrant des difficultés financières
4. Structures ayant des actions dans le scolaire ou périscolaire
5. Etablissements scolaires

Les règles d'emprunt à compter de la saison 2025-2026 :

- Le matériel est prêté la première saison
- Possibilité pour une structure de renouveler sa demande sans être prioritaire la saison suivante
- Une location pourrait être envisagée à partir de la 3^{ème} année
- Prêt maximum de 14 kits complets ou 14 parties d'équipement (**sauf cadre scolaire et prêt ponctuel**)
- Un chèque de caution de 1000 € (à l'ordre de la LIFE) sera demandé à l'enlèvement (**sauf cadre scolaire et prêt ponctuel**). Aucun matériel ne sera prêté sans celui-ci
- Le matériel emprunté doit être rendu nettoyé (lavage à 30° sans sèche-linge) et réparé s'il y a lieu
- Le matériel de piste est prêté en priorité pour des événements ponctuels
- Un compte rendu succinct par écrit est demandé quant à l'utilisation du matériel :
 - Avant : raison et durée de l'emprunt, public et nature de l'action
 - Après : compte-rendu de l'action

Nous demandons à chaque utilisateur et organisateur de respecter les conseils suivants :

- Faire bon usage du matériel
- Confier le matériel à un responsable compétant
- Stocker le matériel dans un endroit sec et protégé
- Restituer le matériel en bon état et propre (première quinzaine de juillet ou dans la semaine suivant la journée de la manifestation)
- **Tout matériel abîmé doit être signalé, conservé et rendu réparé dans les plus brefs délais.** Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé
- Dans les quinze jours qui suivent, le matériel sera vérifié par nos soins. Toute défectuosité ou irrégularité constatée lors de ce contrôle sera communiquée. Il sera convenu entre les deux parties, l'organisation de la prise en charge des réparations dont le coût de la remise en état reviendra au preneur
- En cas de non-restitution, le chèque sera encaissé

Si vous **souhaitez emprunter** du matériel à la LIFE, **veuillez remplir la fiche de demande de prêt selon vos besoins**, et nous la retourner avec cette présente convention à l'adresse indiquée selon votre département.

Votre demande sera étudiée.

Fait à, le

(en 2 exemplaires)

Le Président LIFE M. Luc Montblanc (Signature précédée de la mention) Lu et approuvé	Le représentant de la structure M. (Signature précédée de la mention) Lu et approuvé
---	---

Fiche de demande de prêt

Entre les soussignés

La Ligue Ile de France d'Éscrime

Dont le siège est situé au 40 rue du Général Leclerc – BP56 - 78362 MONTESSON Cedex

Représenté par Luc MONTBLANC en qualité de Président

d'une part,

Et

La structure :

Dont le siège social est situé à :

Représenté par : en qualité de :

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Niveau :

FFE	IDF	Ligue	Département	Autre :
-----	-----	-------	-------------	---------

Nom de l'animation :

Lieu de l'animation adresse + ville :

Date de l'animation du : au :

À cette occasion, la LIFE mettra à disposition de la structure :

Matériel	Vestes	Masques	Gants	Armes	Kits 1 ^{ères} touches
Quantité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Matériel	Appareil de signalisation	Enrouleurs	Autre :		
Quantité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		

Votre demande d'emprunt doit être faite, par mail, à l'une des adresses suivantes selon votre département :

comite.paris.escrime@gmail.com (75)

cid.escrime.idf.est@gmail.com (77 ; 93 ; 94)

secretariat.lev@wanadoo.fr (78 ; 91 ; 92 ; 95)

Il faudra préciser la nature du matériel souhaité, les quantités et convenir d'un rendez-vous pour la récupération et le retour de celui-ci.

Le matériel est retiré le : à heure* :

*Merci de respecter l'heure **approximative** prévue. **Dans le cas contraire le matériel ne sera plus prêté** à la structure.

Le matériel sera rapporté le : à heure* :

* Merci de respecter l'heure **approximative** prévue. **Dans le cas contraire le matériel ne sera plus prêté** à la structure.

- **Un chèque de caution (à l'ordre de la LIFE) d'un montant de 1000 euros sera à remettre à l'enlèvement.** Il sera restitué après retour **et vérification** du matériel emprunté.

Fait à, le (en 2 exemplaires)

Le Président LIFE M. Luc Montblanc (Signature précédée de la mention) Lu et approuvé	Le représentant de la structure M. (Signature précédée de la mention) Lu et approuvé
---	---